



Paris, le 3 octobre 2025

Destinataires :

Comités régionaux

Comité Directeur (pour information)

Réf : DV/DMB/AA/2025-693

Direction juridique, éthique et Institutionnel

Affaire suivie par : Alexandra Agnus

☎ 01.48.01.24.83

Objet : Commissions Disciplinaires Régionales

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, en application de l'article 2 du règlement disciplinaire de la Fédération et de l'article 23 des statuts des comités régionaux, vous avez la possibilité d'instituer au sein de votre structure une Commission Disciplinaire Régionale.

Chaque Commission Disciplinaire Régionale doit être composée de trois membres au moins, désignés par le comité directeur régional, et choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

Les membres doivent être licenciés et ne peuvent pas être liés à la Fédération ou l'un de ses organes déconcentrés par un autre lien contractuel que celui résultant de la licence.

La Présidente de la Fédération, les présidents des organes déconcentrés ainsi que les membres du comité directeur de la Fédération et du Comité d'Ethique ne peuvent être membres d'aucun organe disciplinaire.

En outre, la Commission doit être composée en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes des organes déconcentrés de la Fédération (comités régionaux et départementaux).

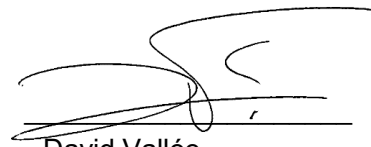
La Commission Disciplinaire Régionale peut être saisie par la Présidente de la Fédération d'un dossier qui relève de sa compétence.

Aussi, afin de faire un état des lieux des comités régionaux ayant mis en place cette Commission pour le mandat 2024-2028 et pour que la Présidente puisse la saisir d'éventuels dossiers, nous vous remercions de bien vouloir remplir, [avant le 16 octobre 2025](#), le formulaire ci-après :

[Lien du formulaire – Commissions Disciplinaires Régionales](#)

La direction juridique de la Fédération se tient à votre disposition pour toute question complémentaire sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'V' followed by a horizontal line.

David Vallée
Directeur Exécutif